



COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE

Siège social : 42 Rue Jules Roch 59310 ORCHIES

☎ 03 20 41 52 95 - ✉ contact@cdntt.fr - www.cdntt.fr

COUPE DU DOUAISIS PAR EQUIPES SAISON 2022/2023

Samedi 27 mai 2023

COMPLEXE SPORTIF SALLE Rue du Châtelard - AUBY

Ouverte aux Clubs du Douaisis et organisée par le district DOUAISIS et ETT AUBY

La Coupe du Douaisis par équipes est réservée aux clubs du Douaisis.
Les joueurs doivent être en possession d'une licence traditionnelle.
Début de l'épreuve à 8h30.

Article 1

Série A

Les équipes de 3 joueurs (-euses), à partir de la catégorie benjamine, d'un même club auront un total de points inférieur à 3500 points.

Les trois joueur(se)s d'une équipe sont désignés par A, B et C ; l'équipe adverse est désignée par X, Y et Z.

L'ordre des parties est : double (avec C et Z obligatoirement) AY - CZ - BX - CY - BZ - AX

Si un joueur est absent, il ne peut être remplacé. WO est noté à l'emplacement prévu du joueur ou de la joueuse.

Par souci de gain de temps, les feuilles de rencontre seront pré-imprimées, la composition sera suivant l'ordre décroissant des points.

L'équipe gagnante sera celle qui aura marqué 4 points. La partie s'arrête au score acquis.

Article 2

Série B

Les équipes de 3 joueurs (-euses), à partir de la catégorie benjamine, d'un même club auront un total de points inférieur à 2500 points.

Les trois joueur(se)s d'une équipe sont désignés par A, B et C ; l'équipe adverse est désignée par X, Y et Z.

L'ordre des parties est : double (avec C et Z obligatoirement) AY - CZ - BX - CY - BZ - AX

Si un joueur est absent, il ne peut être remplacé. WO est noté à l'emplacement prévu du joueur ou de la joueuse.

Par souci de gain de temps, les feuilles de rencontre seront pré-imprimées, la composition sera suivant l'ordre décroissant des points.

L'équipe gagnante sera celle qui aura marqué 4 points. La partie s'arrête au score acquis.

Article 3

Série C

Les équipes de 3 joueurs (-euses), des catégories poussins à cadets, d'un même club auront un total de points inférieur à 2000 points.

Les trois joueur(se)s d'une équipe sont désignés par A, B et C ; l'équipe adverse est désignée par X, Y et Z.

L'ordre des parties est : double (avec C et Z obligatoirement) AY - CZ - BX - CY - BZ - AX

Si un joueur est absent, il ne peut être remplacé. WO est noté à l'emplacement prévu du joueur ou de la joueuse.

Par souci de gain de temps, les feuilles de rencontre seront pré-imprimées, la composition sera suivant l'ordre décroissant des points.

L'équipe gagnante sera celle qui aura marqué 4 points. La partie s'arrête au score acquis.

Article 4

Pour les trois séries : suivant le nombre d'équipes inscrites, les organisateurs choisiront entre un premier tour par poules puis un tableau à élimination directe OU directement un tableau à élimination directe avec classement intégral.

Le déroulement de la rencontre doit correspondre impérativement à la feuille de match fournie.

Une équipe ne peut évoluer qu'avec les joueurs la composant à l'inscription.

Un joueur ne peut s'engager que dans une seule série.

Une rencontre se déroule sur deux tables. L'arbitrage est assuré par les joueurs eux-mêmes.

Article 5

Par le fait de son inscription, chaque joueur s'engage à respecter les clauses du présent règlement ainsi que les règlements fédéraux (sportif et administratif) de la FFTT.

Attention ! Pointage des licences et certification médicale.

Tout cas particulier non prévu au règlement et survenant en cours d'épreuve sera tranché par le responsable sportif et le délégué du district en conformité avec les règlements de la FFTT.

Article 6

Les engagements devront parvenir pour le **mercredi 17 mai 2023 dernier délai** sous le format Excel à Christiane RICQ

Email : christiane.ricq@cdntt.fr

Merci de privilégier le règlement par virement (méthodologie ci-jointe).

En cas de règlement par chèque, celui-ci doit être adressé à :

Christiane RICQ, secrétariat du CDNTT, 42 rue Jules ROCH 59310 ORCHIES

(chèque à l'ordre du Comité du Nord de Tennis de Table).

Article 7

La répartition des tableaux sera faite à 18h30 le lundi 22 mai 2023 salle de l'ETT Auby. Suivant cette répartition, les clubs seront informés des horaires de déroulement de l'épreuve.

Article 8

Des récompenses, coupes et médailles, seront remises aux meilleures équipes.

Article 9

La tenue sportive est obligatoire. L'accès aux aires de jeux est interdit aux spectateurs ainsi qu'à toute personne en chaussures de ville : **prévoir des chaussures utilisées uniquement pour les aires de jeu.**

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans la salle de sport, y compris dans les gradins.

Le District Douaisis et ETT AUBY déclinent toute responsabilité en cas d'accidents, vols ou dégradations pouvant survenir à l'intérieur de la salle ou sur les parkings.